

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Demande de prolongation d'une exploitation de carrière de sable et grès sur la commune de Bourgueil (37) et régularisation de l'installation de traitement (ICPE 2515 - enregistrement) et de la station de transit (ICPE 2517 - non classée).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE MOREAU

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

HERSARD Eric - Directeur Technique

RCS / SIRET

3 4 1 5 9 8 8 3 7 0 0 0 1 9

Forme juridique

SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie : 1	Exploitation de carrière ou autre extraction de matériaux (ICPE 2510) Installation de traitement dont la puissance installée est de 355 kW maximum (ICPE 2515 - enregistrement) Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes dont la superficie est de 4200 m <sup>2</sup> (ICPE 2517 - non classée)
Sous-catégorie : b	

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est une carrière de sable et de grès exploitée depuis 2004 au lieu-dit "Le Paluau", commune de Bourgueil.

Ce site a été muté le 29 décembre 2014 à la société Moreau.

L'autorisation du site porte sur 12ha 71a 47ca de surface totale dont 9ha 84a sont exploitables.

La production maximale autorisée est de 120 000 tonnes ; la production moyenne autorisée est de 65 000 tonnes.

Sur le site une installation de traitement permet le concassage et le criblage des matériaux du site et de matériaux inertes provenant de chantiers extérieurs. Cette installation possède une puissance de 355 kW.

Une station de transit d'une surface de 4 200 m<sup>2</sup> permet également le stockage de matériaux inertes.

Les étapes de l'exploitation sont les suivantes :

- défrichage,
- décapage en horizons sélectifs de la terre végétale et des stériles,
- extraction à la pelle,
- traitement dans l'installation de concassage - criblage,
- stockage de matériaux inertes de chantier puis traitement dans l'installation pour produire des matériaux recyclés.

## 4.2 Objectifs du projet

Compte tenu du rythme d'exploitation actuel (60 000 t/an ces deux dernières années pouvant atteindre 100 000 t/an) et du volume restant à extraire (5 ha sur 10 m de profondeur, soit 500 000 m<sup>3</sup> - 750 000 t), l'exploitation du site ne pourra être finalisée et réaménagée à la date de l'échéance de l'arrêté préfectoral.

La société Transport Moreau sollicite auprès de l'administration la prolongation de l'autorisation d'une durée de 10 ans, soit jusqu'au 6 juillet 2034, afin de finaliser l'exploitation du gisement en place.

Concernant l'installation de traitement (rubrique 2515 - régime enregistrement) et la station de transit (rubrique 2517 - régime non classée), la plateforme était initialement installée près du siège social de l'entreprise. Suite à une demande de l'administration, celle-ci a été déplacée sur la carrière au lieu-dit "Le Paluau". La présente demande est l'objet d'une régularisation de ce déplacement.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'y a pas de phase travaux, les activités étant déjà en place.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les terrains restant à extraire (5 ha) seront extraits sur les 10 prochaines années au rythme d'exploitation prévu par l'arrêté préfectoral actuel (65 000 t/an en moyenne et 120 000 t/an au maximum).

La plateforme existante sera exploitée de manière identique à l'état actuel : apport de matériaux inertes recyclables provenant de chantiers extérieurs au rythme de 8 camions par jour en moyenne pouvant atteindre 30 camions par jour en cas de chantiers importants, traitement dans l'installation de traitement de ces matériaux inertes pour produire des matériaux recyclés et traitement des matériaux du site pour améliorer leur qualité.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de cas par cas pour la prolongation de la carrière et la régularisation de l'installation de traitement et de la station de transit.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Demande de prolongation de carrière	10 ans
Installation de traitement des matériaux	355 kW
Station de transit de matériaux	4200 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit : "Le Paluau"  
Commune : BOURGUEIL

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 18' 65" 32 Lat. 47° 33' 46" 57

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Exploitation de carrière (rubrique 2510 - régime autorisation) autorisée le 6 juillet 2004 pour la SARL Carrières Morin et mutée le 29 décembre 2014 à la société Moreau.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 - Directive Oiseaux - FR2410016 Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine (déjà existant lors de l'autorisation de carrière en 2004) - 0 m Site Natura 2000 - Directive Habitats - FR2402007 - Complexe du Changeon et de la Roumer (déjà existant lors de l'autorisation de carrière en 2004) - 10 m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement en eau n'est nécessaire pour les activités du site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ou modification des masses d'eau n'est nécessaire pour les activités du site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exploitation de carrière : - volume restant à extraire : 500 000 m3, soit 750 000 t, - productions : 65 000 t/an en moyenne ; 120 000 t/an au maximum, - durée : 10 ans supplémentaires, soit jusqu'au 6 juillet 2034.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La demande de prolongation n'aura aucun impact supplémentaire à ceux étudiés dans le dossier de demande de 2004. L'installation de traitement et la station de transit sont situées sur une zone décapée lors de l'exploitation de carrière initiale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La demande de prolongation n'aura aucun impact supplémentaire à ceux étudiés dans le dossier de demande de 2004. L'installation de traitement et la station de transit sont situées sur une zone décapée lors de l'exploitation de carrière initiale.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact sur l'environnement de la carrière a été évalué dans le dossier de 2004. Il n'y aura aucun impact supplémentaire lors de l'exploitation du site.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extraction et le traitement de matériaux peuvent être susceptibles de provoquer l'envol de poussières sur le site. Les suivis de ces poussières seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Evacuation des matériaux traités dans l'installation de traitement par camions. Le trafic restera identique à l'état actuel et à l'état prévu au dossier de 2004 car les camions circulent en majorité en double frêt : ils arrivent chargés de matériaux inertes à recycler et repartent à charge avec des matériaux de la carrière ou des matériaux recyclés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions sonores resteront identiques à l'état actuel (activités d'extraction de carrière + installation de traitement + apport de matériaux inertes à recycler + transport). Les dernières mesures de bruit ont été réalisées le 30 avril 2021 avec le fonctionnement de toutes les activités du site. Elles sont conformes à la réglementation en vigueur.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités du site ne sont pas source d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités du site ne sont pas source de vibrations (pas de tir de mines).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités du site ne sont pas source de lumière. Seuls les phares des engins et un projecteur au niveau de l'installation, dirigé vers le bas sont utilisés. Compte tenu du secteur très boisé, aucune émission lumineuse ne sort du site.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'extraction et le traitement de matériaux peuvent être susceptibles de provoquer l'envol de poussières en dehors du site. Les suivis de ces poussières seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet liquide n'a lieu.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluent n'est rejeté.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seuls des déchets liés à l'entretien de l'installation de traitement sont produits. Ces déchets sont rapportés au siège de l'entreprise où ils sont triés et évacués dans des filières spécialisées.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun patrimoine ne se situe dans les limites du projet ou est susceptible d'être détérioré par la demande.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La présente demande ne modifie aucun usage du sol.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les activités du site respectent en tout point les arrêtés ministériels concernés (rubrique 2510 - autorisation ; rubrique 2515 - enregistrement). Aucun aménagement de ceux-ci n'est sollicité.

L'activité du site suite à la demande de prolongation et de régularisation de l'installation de traitement et de la station de transit sera identique à l'activité actuelle, qui n'a suscité à ce jour aucune plainte, ni désagrément.

Les impacts du site resteront identiques à ceux évoqués au dossier de demande d'autorisation déposé en 2003 pour l'obtention de l'arrêté préfectoral actuellement en vigueur.

Document d'urbanisme : le document d'urbanisme autorise l'exploitation de la carrière ainsi que les installations nécessaires au fonctionnement de celle-ci - Extrait du règlement de la zone : "Sont autorisés [...] les travaux, installations et constructions liés à l'exploitation du sous-sol."

Avis du propriétaire : le demandeur est propriétaire des parcelles objets de la demande.

Avis du Maire : le Maire est favorable à la demande de prolongation de l'activité ainsi qu'à la demande de régularisation de l'installation de traitement et de station de transit.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du fait que l'activité du site ne générera aucun impact supplémentaire au regard du dossier de demande d'autorisation de carrière de 2003 et que le demandeur s'engage à respecter en tout point la réglementation en vigueur, il ne paraît pas justifié de réaliser une évaluation environnementale pour la prolongation et la régularisation de la plateforme.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Avis du Maire sur la demande de prolongation et la régularisation de la situation administrative au regard des rubriques ICPE 2515 et 2517

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



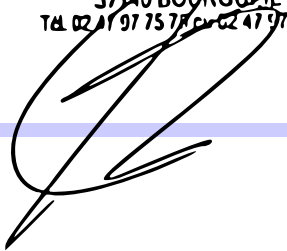
Fait à

BOURGUEIL

le, 24/02/2022

Signature

S.A.R.L E<sup>m</sup> MOREAU  
TRANSPORT - TRAVUX PUBLICS  
D.P. N° 14 - Zone Industrielle  
37140 BOURGUEIL  
Tél 02 47 97 75 78 ou 02 47 97 73 37





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

Nom de la voie

Rue Anne de Bretagne

ZI La Petite Prairie

Code postal

3 7 1 4 0

Localité

BOURGUEIL

Pays

Tél

247977337

Fax

Courriel

carrière.moreau@orange.fr

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

HERSARD

Prénom Eric

Qualité

Directeur Technique

Tél

625359429

Fax

Courriel

carrière.moreau@orange.fr

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**



## Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

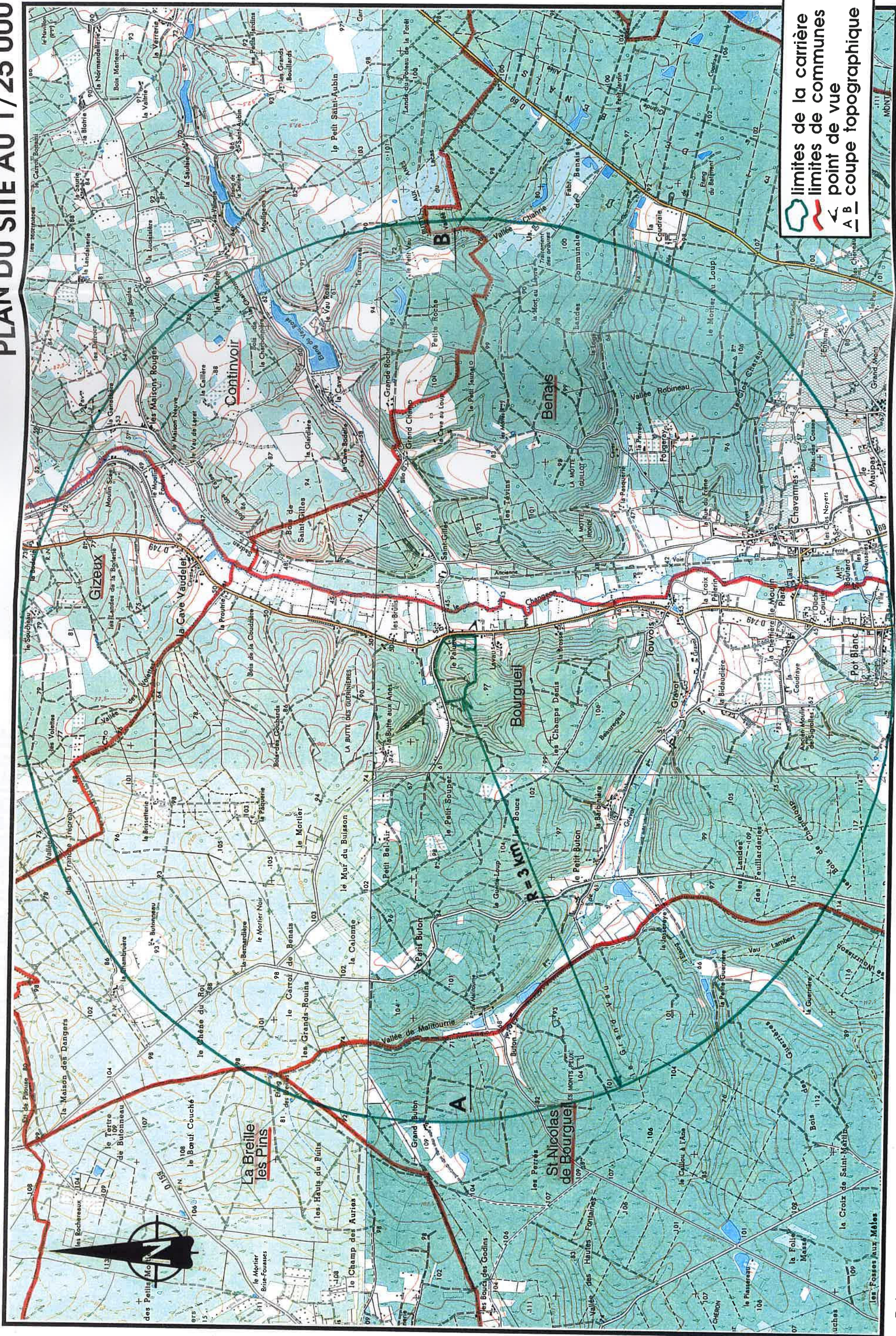
--

--

--



# PLAN DU SITE AU 1/25 000



— limites de la carrière  
— limites de communes  
— point de vue  
— A\_B coupe topographique





Entrée du site - Octobre 2020



Entrée du site - Octobre 2020





© IGN 2019 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 0° 11' 21" E  
Latitude : 47° 20' 04" N





# SARL MOREAU - COMMUNE DE BOURGUEIL - PLAN D'AVANCEMENT DE CARRIERE - ANNEE 2020



Lieu-dit : "Le Paluau"  
 Mise à jour du 02 avril 2021  
 SECTIONS CADASTRALES A et B  
 Echelle: 1/1000

Système de coordonnées planimétriques :  
 RGF93 CC47

Système de coordonnées altimétriques :  
 NMM basé sur le géoïde RAF 09 rattaché au NGF  
 par technique de positionnement RTK

Plan mis à jour à partir de données GPS

Plan réalisé par  
 AXYLIS  
 CS40086 - 41102 NAVEIL  
 Tel : 02 54 73 40 60


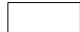


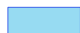


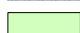



## Légende

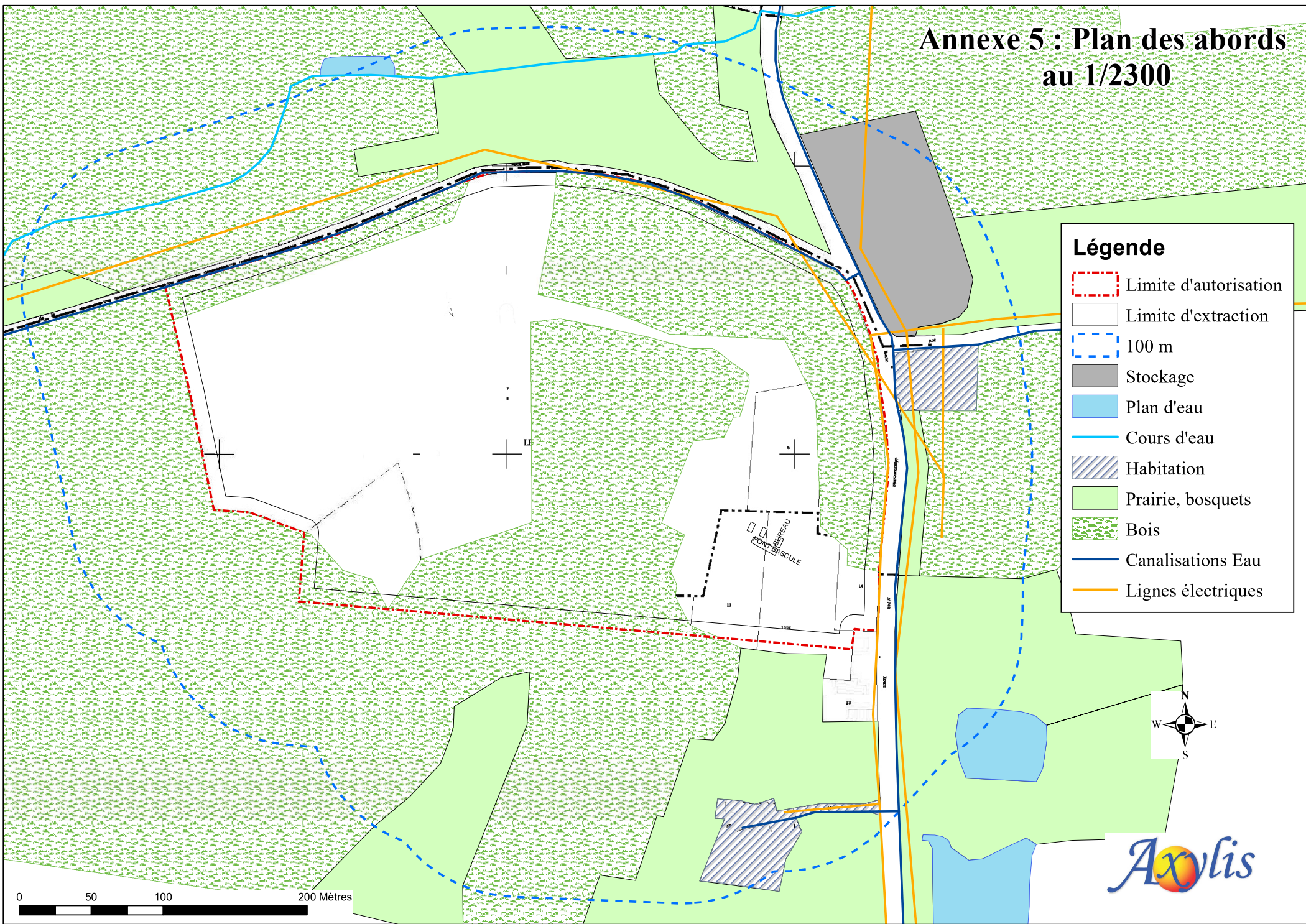
- Altimétrie
  - S3 : Front de taille
  - S1 : Merlons, pistes, stocks, installations
  - S2 : Découverte, remblais, extraction
- Périmètres
- Limite d'autorisation
  - Limite d'extraction
  - 50 m

Zone	Désignation	Surface
S1	Merlons, pistes, stockages, installation de traitement	2 ha 27 a
S2	Zones découverte, en cours d'exploitation et en cours de remblaiement	1 ha 60 a
S3	Front de taille	1 650 m <sup>2</sup>

# Annexe 5 : Plan des abords au 1/2300

## Légende

-  Limite d'autorisation
-  Limite d'extraction
-  100 m
-  Stockage
-  Plan d'eau
-  Cours d'eau
-  Habitation
-  Prairie, bosquets
-  Bois
-  Canalisations Eau
-  Lignes électriques



0 50 100 200 Mètres

Axylis





© IGN 2019 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 0° 11' 53" E  
Latitude : 47° 19' 56" N

Le Maire

Le 23 février 2022,

à

**Affaire suivie par Gaëlle Carteron**

Monsieur Hersard Eric  
Société MOREAU  
« La Petite Prairie »  
37 140 Bourgueil

Directrice Générale des Services  
[dgs@bourgueil.fr](mailto:dgs@bourgueil.fr) / 02 47 97 25 00

**Objet :** Demande de prolongation et de régularisation de l'exploitation de la carrière

Monsieur le Directeur,

Je vous confirme que la commune est bien informée de votre demande de prolongation pour 10 ans, de l'exploitation de la carrière située au lieu-dit Le Paluau, par votre société, ainsi que de la demande de régularisation de ses activités de traitement des matériaux et de la station de transit.

Je vous indique que la commune n'est pas a priori opposée à cette demande.

En revanche, je vous précise que l'autorisation définitive du Conseil Municipal de Bourgueil ne pourra intervenir que dans le cadre de la consultation officielle de la commune conformément aux dispositions du code de l'environnement relatives aux autorisations environnementales.

L'accord définitif de la commune est donc conditionné par l'accomplissement de ces formalités et par le dépôt de votre demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Benoît BARANGER



Maire de la ville de Bourgueil